



Le programme national pour des activités artistiques, culturelles
et patrimoniales dans les écoles d'immersion française

Guide d'application de l'image de marque

OBJECTIF

Le présent guide vise à établir des normes claires à respecter quant à l'utilisation de l'image de marque du programme de microsubvention ImmersART. En plus d'assurer la cohérence de l'identité visuelle du programme, cela aura un effet positif sur la reconnaissance du programme.

UTILISATEURS

Ce guide a été conçu pour soutenir les partenaires du programme de microsubvention ImmersART dans leurs efforts de communication. Bien que le guide s'adresse principalement aux organismes bénéficiaires du programme, d'autres partenaires sont appelés à véhiculer de l'information sur ImmersART et utilisent ainsi l'image de marque du programme.

NOM ET LOGO

Le nom « ImmersART » a été donné au programme de microsubvention.

Veillez à écrire le nom du programme **ImmersART** sans erreur.

À proscrire !

- × Immers'ART
- × Immersart
- × Immers'art
- × ImmerSART
- × Etc.

PHRASE DESCRIPTIVE

Le nom « ImmersART » peut être accompagné de la phrase descriptive suivante : **Le programme national de microsubvention pour des activités artistiques, culturelles et patrimoniales aux élèves en immersion française.**



LOGO

Cette section porte sur l'utilisation et l'application justes du nom et du logo d'ImmersART. Marque distinctive du programme de microsubvention, ce logo permet de mieux le faire connaître et facilite les applications de la marque ImmersART. Les éléments qui composent le logo ne doivent être modifiés d'aucune façon.

Le logo d'ImmersART a été créé de façon à ce que les parties « nom » et « symbole » soient versatiles et adaptables aux différentes applications : imprimé, écran (web, médias sociaux, animation), orientation horizontale ou verticale, etc.

Fond opaque :



Fond transparent :



Logo en noir ou blanc :

Pour des applications précises ne permettant pas l'utilisation de couleurs, le logo ImmersART peut être reproduit en utilisant le noir 100 %. Il peut également être reproduit en blanc sur fond distinctif.





CONTRE-INDICATIONS

Nous vous demandons de respecter l'intégrité du logo ImmersART et d'assurer sa lisibilité. Les exemples suivants illustrent ce qu'il faut éviter de faire à la conception de matériel utilisant le logo ImmersART. Utilisez toujours les fichiers maîtres fournis.

Vous ne devez en aucun cas :

- Modifier ou déformer le logo
- Modifier la couleur du logo
- Changer l'alignement ou la police de caractères
- Insérer du texte à proximité du logo
- Ajouter des contours et des ombrages
- Ne jamais modifier le rapport entre la taille des éléments
- Placer le logo contre un fond chargé

ACTIVITÉS IMMERSART EN LIGNE

La reconnaissance de l'activité financée par l'intermédiaire du programme ImmersART se fait par l'ajout du logo ImmersART ainsi que du logo du ministère du Patrimoine canadien.

AUTORISATION D'UTILISATION

Le logo ImmersART peut être apposé sur les outils de communication créés pour des activités financées par l'intermédiaire du programme en suivant les règles prescrites dans ce guide.

Pour toute autre promotion du programme, veuillez demander l'autorisation préalable en écrivant un courriel accompagné du matériel produit à immersart@fccf.ca.

Les règles suivantes s'appliqueront au matériel produit :

- Seuls les demandeurs admissibles peuvent faire mention du programme ImmersART.
- Aucune mention du nom ImmersART ou de l'ajout du logo ImmersART dans de la promotion de masse.
- Seule la phrase suivante est permise : Cette activité peut être offerte dans le cadre du programme de microsubvention [ImmersART](https://immersart.ca/) (lien vers site web <https://immersart.ca/>).

Il est strictement interdit d'utiliser le nom et le logo du programme ImmersART pour faire de la publicité, de la promotion d'offres de service ou des envois massifs de courriels.

PARTENARIATS

Dans le cas où plus d'un bailleur de fonds auraient contribué à la réalisation de l'activité, le logo ImmersART doit être de grandeur égale aux autres.

SITE WEB

Si vous insérez le logo ImmersART sur votre site web, assurez-vous d'ajouter un lien cliquable vers immersart.ca.



La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a été désignée, par le ministère du Patrimoine canadien, comme tierce partie responsable d'implanter et d'assurer la livraison du programme ImmersART.



Fédération culturelle canadienne-française
450, rue Rideau, bureau 405, Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
613-241-8770 1-800-267-2005 immersart@fccf.ca

[f/immersart](https://www.facebook.com/immersart) immersart.ca



Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada